

Nullement.

On aimait mieux ne pas rendre encore plus évidente l'innocence du Frère Flaminien, et laisser les journaux francs-maçons l'insulter et commettre l'infamie de faire de son nom une abominable injure.

Un autre fait de ce genre plus ancien, mais aussi authentique, remonte à une vingtaine d'années. Le curé d'une paroisse peu éloignée de Paris fut arrêté sous l'inculpation d'un crime commis dans la paroisse même, et qui avait été accompli pendant la nuit. Il n'y avait en réalité qu'un témoin unique, un enfant. Mais son récit fut si sincère, si net et si convaincant, que le curé, renvoyé devant la Cour d'Assises, fut déclaré coupable et condamné au bagné, où il mourut deux ou trois ans plus tard.

Or, quelques années après, le maire de la commune où le crime avait eu lieu, se sentant sur le point de mourir, fit venir l'avocat du condamné, et lui déclara que M. X. était innocent.

Au mouvement de surprise et de stupéfaction que fit l'avocat, le maire ajouta :

« Les témoins ont été de bonne foi, l'enfant aussi, le juge et le « jury aussi... Mais le crime avait été commis par moi... Je voulais « faire condamner le curé, et je m'étais habillé en prêtre ! »

Enfin, tout dernièrement, un Frère d'Angers était arrêté sous l'inculpation d'une faute très grave. Il fut détenu pendant trois longs mois ; et, au cours de l'instruction, des témoins déposèrent contre lui. Le Frère comparut à son tour devant les Assises. Là, poussée par la voix de la conscience, révoltée en présence d'une machination aussi odieuse contre le cher Frère, une servante déclare, sous la fol du serment, que les témoins produits à l'enquête sont de faux témoins, que leurs déclarations sont mensongères et qu'ils ont reçu, devant elle, le prix de leur faux témoignage.

Ces faits ignobles et d'autres de ce genre inspirent à un des correspondants du *Gaulois*, M. Maurice Zalmeyr, les lignes qui suivent, pleines d'une légitime indignation :